

# Conditions de location 2012 pour les surf camps

## 1°) Disponibilités :

Contactez-nous par téléphone pour être informés des périodes de location disponibles.

## 2°) Animaux :

Seuls nos amis les chiens sont acceptés dans les locations à l'exception de ceux classés en 1ère et 2nde catégorie. Ils doivent être tatoués, être à jour de leurs vaccinations et être munis de leur carnet de santé à jour. Ils ne peuvent en aucun cas être laissés seuls dans l'hébergement en l'absence de leur maître et doivent être tenus en laisse à tout moment.

Les animaux tatoués et vaccinés sont acceptés au camping sauf les 1ère et 2ème catégories et doivent être maintenus en laisse.

Les animaux ne doivent pas être seuls au camping même enfermés.

## 3°) Réservation définitive :

Elle n'intervient qu'après réception d'un acompte équivalent à 25 % du montant total du séjour et après confirmation écrite de la part de la direction du camping.

Toute réservation est nominative et incessible.

## 4°) Règlement du séjour :

Le solde de la location devra être acquitté au plus tard 30 jours avant votre date d'arrivée( sauf pour la résidence).

Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérerons votre contrat de location annulé.

Pour toute réservation intervenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera due au moment de la réservation.

Une caution de 200,00 euros (300,00 euros pour la résidence) vous sera demandée le jour de votre arrivée. Elle vous est rendue en fin de séjour, déduction faite des éventuels frais de remise en état de la location. Une retenue de 70,00 euros (80,00 euros pour la résidence) pourra être effectuée dans la mesure où le nettoyage aura été incorrectement réalisé.

**5°) Arrivée retardée ou départ anticipé :** il n'est effectué aucun remboursement pour un départ anticipé ou une arrivée retardée.

### **6°) Annulation :**

Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 10 jours à compter du jour de réception de votre demande de réservation, passé ce délai seuls les séjours bénéficiant d'une garantie annulation feront l'objet d'un remboursement. Dans tout autre cas, la totalité du montant du séjour devra être réglée pour la date

initialement prévue de votre arrivée.

Garantie annulation :

-Son montant de 2 Euros par jour ( 3 euros pour la résidence) est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

-Pour être recevable , l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation.

La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous.

Toute demande doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.

-La garantie annulation assure le remboursement des sommes perçues lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée au camping, pour un évènement non connu ou imprévisible lors de la réservation. Sommes non remboursées : les droits de réservation 20 Euros et la garantie annulation.

1°) Décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et soeurs.

2°) Licenciement de vous-même ou de votre conjoint.

3°) Déménagement suite à une mutation professionnelle.

4°) Dommages atteignant votre résidence principale suite à un incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives à vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.

La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des évènements énumérés ci-dessous se produisait pendant le séjour.

### **7°) Retard à l'arrivée :**

En l'absence de tout message du client signalant un retard justifié de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date prévue par la réservation, et la totalité du montant du séjour est due.

### **8°) Taxe de séjour :**

Mobile homes, chalets, bungalow-toiles: 0,55 € par personne de treize ans et plus et par nuit.

Dans les appartements la taxe de séjour est de 1,00 € par personne de treize ans et plus et par nuit.

### **9°) Occupation de la location :**

Elle doit être conforme aux capacités annoncées dans le descriptif de chaque hébergement pour le tarif standard.

**10°) Bracelet :** le port du bracelet du camping est obligatoire

### **11°) Règlement :**

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

### **12°) Litiges :**

En cas de litige, les Tribunaux de Bayonne sont seuls compétents.